



Conseil sur mari trompant sa femme

Par **panthere44**, le 10/01/2012 à 20:24

Bonjour,

Quels sont mes droits, sachant que mon mari a quitté le domicile conjugal, avec dépôt de main courante au commissariat, et qu'il vit avec sa maîtresse alors que nous sommes toujours mariés. Puis-je porter plainte contre cette maîtresse et pour quel motif ?

Je suis dans le flou, j'attends votre réponse, merci.

Par **amajuris**, le 10/01/2012 à 20:33

bjr,

la solution c'est de demander le divorce.

la maîtresse n'y est pour rien c'est votre mari le responsable et c'est lui le "fautif".

je m'interroge sur l'utilité d'une main courante.

cdt